

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du Comité syndical exercice : 57

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 35

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

**Mercredi 25 mars 2015 18h30
Forum des Quinconces- Le Mans**

Le Comité Syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 17 mars 2015 pour la séance du 25 mars 2015, Forum des Quinconces – Le Mans.

Membres titulaires présents : 31 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes CLAVEAU-LOUVET, DUBOIS, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, LANDY, LE ROUX, PARIS, SEPRE.

Pour Le Bocage Cénomans : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PANNIER, PEAN.

Pour Les Portes du Maine : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

Pour Les Rives de Sarthe : Mme CANTIN.

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT ; MM. COSNUAU, GRAFFIN, HUREAU, LIVET.

Membres suppléants votants : 4 élus

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : Mme VASSEUR

Pour Les Rives de Sarthe : MM. FARCY, SUHARD

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour Le Bocage Cénomans : M.POLLEFOORT

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. GERAULT, LAMBERT

Pour Les Portes du Maine : Mme LEFEVRE

Etait représenté non votant :

Le Trésorier Le Mans Ville

Etaient excusés :

Mmes BOYER, CHEVALIER, KARAMANLI, POUPINEAU,

MM. BATIOU, BOURGINE, CHEVALLIER, COUSIN, COZIC, GEORGES, FOURMY, LAIR, LALANDE, LEPROUST, LOPES, LUBIAS, ROUILLON, SAMAIN, SOULARD, TAUPIN.

Mme LEBALLEUR pour la Chambre d'Agriculture et de la Sarthe,

MM. GALIBERT et PEYRAMAYOU pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2015

RAPPORTEUR : M. BRETEAU

OBJET : Partenariat avec le CAUE de la Sarthe dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT et du Plan Climat Energie Territorial du Pays du Mans

Pour faciliter la mise en œuvre et l'appropriation du SCoT et du Plan Climat Energie Territorial par les acteurs du territoire (élus, habitants, aménageurs...), notamment sur les objectifs de densité et de maîtrise de la consommation d'espace, il est proposé d'établir un partenariat avec le CAUE de la Sarthe :

1 - Participation au festival 2015 « Petites Machines pour Habiter, demain j'élève le haut » :

Il s'agit d'une manifestation mettant en avant les possibilités de surélévation de bâti individuel caractéristique d'un tissu urbain ancien. Le syndicat participera le 15 septembre 2015 à l'organisation d'une table ronde rassemblant élus et professionnels pour une sensibilisation sur les questions d'adaptation du bâti, de densité et de formes urbaines économes en espace.

2 - Réalisation d'un guide pédagogique sur les formes urbaines économes en espace :

Cette première manifestation permettra d'introduire un travail plus approfondi sur l'année 2016 visant à constituer des fiches pédagogiques sur le thème de la densité :

- Formes urbaines denses,
- Espace publics,
- Mixités fonctionnelle, sociale et générationnelle,
- Circulations et mobilités,
- Renouvellement urbain,
- Outils réglementaires au service de la densité.

Une journée visites d'opérations sera organisée sur ces thématiques. Elle donnera lieu à une soirée restitution/débat.

La participation globale du Syndicat Mixte serait de 20 000 € se décomposant en 1 000 € pour la participation au festival et 19 000 € pour le guide pédagogique en 2016.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de :

- donner votre accord à la mise en place d'un partenariat avec le CAUE de la Sarthe pour une action de sensibilisation sur les formes urbaines denses,
- valider la participation du syndicat au festival 2015 « Petites Machines pour Habiter, demain j'élève le haut » en tant que partenaire pour un montant de 1 000 €,
- autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat pour l'élaboration de fiches pédagogiques sur les formes urbaines économes en espace pour un montant de 19 000 €,
- solliciter une participation financière auprès de la Région Pays de la Loire (notamment le Fond Régional d'Etudes Stratégiques) et de l'Union Européenne avec le programme LEADER (candidature Pays du Mans 2015-2021).

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Réception par le préfet : 03/04/2015

Publication : 03/04/2015

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Pour expédition conforme,

SCOT
du PAYS DU MANS



Siège social : Le Mans

Nombre de membres du Comité syndical exercice : 57

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 35

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Mercredi 25 mars 2015 18h30
Forum des Quinconces- Le Mans

Le Comité Syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 17 mars 2015 pour la séance du 25 mars 2015, Forum des Quinconces – Le Mans.

Membres titulaires présents : 31 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes CLAVEAU-LOUVET, DUBOIS, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, LANDY, LE ROUX, PARIS, SEPRE.

Pour Le Bocage Cénomans : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

Pour L'Orée de Bercé Bélois : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PANNIER, PEAN.

Pour Les Portes du Maine : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

Pour Les Rives de Sarthe : Mme CANTIN.

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT ; MM. COSNUAU, GRAFFIN, HUREAU, LIVET.

Membres suppléants votants : 4 élus

Pour L'Orée de Bercé Bélois : Mme VASSEUR

Pour Les Rives de Sarthe : MM. FARCY, SUHARD

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour Le Bocage Cénomans : M.POLLEFOORT

Pour L'Orée de Bercé Bélois : MM. GERAULT, LAMBERT

Pour Les Portes du Maine : Mme LEFEVRE

Etait représenté non votant :

Le Trésorier Le Mans Ville

Etaient excusés :

Mmes BOYER, CHEVALIER, KARAMANLI, POUPINEAU,

MM. BATIOU, BOURGINE, CHEVALLIER, COUSIN, COZIC, GEORGES, FOURMY, LAIR, LALANDE, LEPROUST, LOPES, LUBIAS, ROUILLON, SAMAIN, SOULARD, TAUPIN.

Mme LEBALLEUR pour la Chambre d'Agriculture et de la Sarthe,

MM. GALIBERT et PEYRAMAYOU pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2015

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : Avenant convention de partenariat Syndicat Mixte pour le Développement Numérique (SMIDEN)

Pour mutualiser les moyens humains et limiter les coûts de la mise en œuvre du SCoT, le syndicat a sollicité lors de la séance du comité du 29 janvier 2014 une mise à disposition du service SIG du Syndicat Mixte pour le Développement Numérique (SMIDEN). Les missions et la durée de la mise à disposition du service SIG du SMIDEN ont été précisées sous forme de convention signée le 27 février 2014 pour une durée de trois ans commençant au 1^{er} mars 2014.

Suite à la demande du SMIDEN (courrier du 11 février 2015), il est proposé de faire un avenant à la convention pour inclure les frais de déplacements sur une année complète et prendre en compte les frais d'impression format A0 liés aux travaux de réalisation des enveloppes urbaines (au 1^{er} janvier 2013) des communes du SCoT.

En conséquence, il est proposé au comité syndical :

- *Vu la délibération du comité syndical du 29 janvier 2014 portant sur la mise à disposition du personnel ;*
- *Vu le courrier du 11 février 2015 de M. LAIR Président du SMIDEN demandant un avenant à la convention de partenariat entre le SMIDEN et le Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Mans ;*
- *Vu la convention de partenariat entre le SMIDEN et le Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Mans signée le 27 février 2014.*
- **de réaliser un avenant à la convention pour actualiser les modalités de la mise à disposition du personnel du SMIDEN ;**
- **d'autoriser M. le Président à établir et signer tout document se rapportant à cette décision notamment l'avenant à la convention.**

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

**SCOT
du PAYS DU MANS**

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2015
Publication : 03/04/2015

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du Comité syndical exercice : 57

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 35

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Mercredi 25 mars 2015 18h30
Forum des Quinconces- Le Mans

Le Comité Syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 17 mars 2015 pour la séance du 25 mars 2015, Forum des Quinconces – Le Mans.

Membres titulaires présents : 31 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes CLAVEAU-LOUVET, DUBOIS, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, LANDY, LE ROUX, PARIS, SEPRE.

Pour Le Bocage Cénomans : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PANNIER, PEAN.

Pour Les Portes du Maine : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

Pour Les Rives de Sarthe : Mme CANTIN.

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT ; MM. COSNUAU, GRAFFIN, HUREAU, LIVET.

Membres suppléants votants : 4 élus

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : Mme VASSEUR

Pour Les Rives de Sarthe : MM. FARCY, SUHARD

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour Le Bocage Cénomans : M.POLLEFOORT

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. GERAULT, LAMBERT

Pour Les Portes du Maine : Mme LEFEVRE

Etait représenté non votant :

Le Trésorier Le Mans Ville

Etaients excusés :

Mmes BOYER, CHEVALIER, KARAMANLI, POUPINEAU,

MM. BATIOU, BOURGINE, CHEVALLIER, COUSIN, COZIC, GEORGES, FOURMY, LAIR, LALANDE, LEPROUST, LOPES, LUBIAS, ROUILLON, SAMAIN, SOULARD, TAUPIN.

Mme LEBALLEUR pour la Chambre d'Agriculture et de la Sarthe,

MM. GALIBERT et PEYRAMAYOU pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2015

RAPPORTEUR : M. BRETEAU

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Monsieur BRETEAU délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par M. le Président :

1/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	30 385,50	0	9 031,76	0	39 417,26
Opérations de l'exercice	96 076,17	93 684,85	9 392,16	11 156,17	105 468,33	104 841,02
TOTAUX	96 076,17	124 070,35	9 392,16	20 187,93	105 468,33	144 258,28
Résultats de clôture	0	27 994,18	0	10 795,77	0	38 789,95
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	96 076,17	124 070,35	9 392,16	20 187,93	105 468,33	144 258,28
RESULTATS DEFINITIFS	0	27 994,18	0	10 795,77	0	38 789,95

2/ Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2015
 Pour et en l'honneur des jours, mois et an que dessus,
 Publication : 03/04/2015 Pour expédition conforme,

Pour l'"Autorité Compétente"
 par délégation

SCOT
du PAYS DU MANS



Siège social : Le Mans

Nombre de membres du Comité syndical exercice : 57

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 35

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

**Mercredi 25 mars 2015 18h30
Forum des Quinconces- Le Mans**

Le Comité Syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 17 mars 2015 pour la séance du 25 mars 2015, Forum des Quinconces – Le Mans.

Membres titulaires présents : 31 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes CLAVEAU-LOUVET, DUBOIS, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, LANDY, LE ROUX, PARIS, SEPRE.

Pour Le Bocage Cénomans : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

Pour L'Orée de Bercé Bélois : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PANNIER, PEAN.

Pour Les Portes du Maine : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

Pour Les Rives de Sarthe : Mme CANTIN.

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT ; MM. COSNUAU, GRAFFIN, HUREAU, LIVET.

Membres suppléants votants : 4 élus

Pour L'Orée de Bercé Bélois : Mme VASSEUR

Pour Les Rives de Sarthe : MM. FARCY, SUHARD

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour Le Bocage Cénomans : M.POLLEFOORT

Pour L'Orée de Bercé Bélois : MM. GERAULT, LAMBERT

Pour Les Portes du Maine : Mme LEFEVRE

Etait représenté non votant :

Le Trésorier Le Mans Ville

Etaient excusés :

Mmes BOYER, CHEVALIER, KARAMANLI, POUPINEAU,

MM. BATIOU, BOURGINE, CHEVALLIER, COUSIN, COZIC, GEORGES, FOURMY, LAIR, LALANDE, LEPROUST, LOPES, LUBIAS, ROUILLON, SAMAIN, SOULARD, TAUPIN.

Mme LEBALLEUR pour la Chambre d'Agriculture et de la Sarthe,

MM. GALIBERT et PEYRAMAYOU pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2015

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur BOULARD après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2013, constate que :

1/ le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement excédent de **27 994,18 €** au titre de l'exercice arrêté ;

2/ la section d'investissement présente un excédent de **10 795,77 €** ;

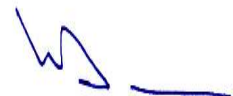
et décide l'affectation des résultats, comme suit :

- **27 994,18 €** à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002),
- **10 795,77 €** à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001).

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

**SCOT
du PAYS DU MANS**



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2015
Publication : 03/04/2015

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du Comité syndical exercice : 57

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 35

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Mercredi 25 mars 2015 18h30
Forum des Quinconces- Le Mans

Le Comité Syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 17 mars 2015 pour la séance du 25 mars 2015, Forum des Quinconces – Le Mans.

Membres titulaires présents : 31 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes CLAVEAU-LOUVET, DUBOIS, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, LANDY, LE ROUX, PARIS, SEPRE.

Pour Le Bocage Cénomans : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PANNIER, PEAN.

Pour Les Portes du Maine : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

Pour Les Rives de Sarthe : Mme CANTIN.

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT ; MM. COSNUAU, GRAFFIN, HUREAU, LIVET.

Membres suppléants votants : 4 élus

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : Mme VASSEUR

Pour Les Rives de Sarthe : MM. FARCY, SUHARD

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour Le Bocage Cénomans : M.POLLEFOORT

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. GERAULT, LAMBERT

Pour Les Portes du Maine : Mme LEFEVRE

Etait représenté non votant :

Le Trésorier Le Mans Ville

Etaient excusés :

Mmes BOYER, CHEVALIER, KARAMANLI, POUPINEAU,

MM. BATIOU, BOURGINE, CHEVALLIER, COUSIN, COZIC, GEORGES, FOURMY, LAIR, LALANDE, LEPROUST, LOPES, LUBIAS, ROUILLON, SAMAIN, SOULARD, TAUPIN.

Mme LEBALLEUR pour la Chambre d'Agriculture et de la Sarthe,

MM. GALIBERT et PEYRAMAYOU pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2015

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : Compte de Gestion du Receveur Municipal
Exercice 2014

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Le Comité Syndical délibère :

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2015

Publication : 03/04/2015

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SCOT
du PAYS DU MANS

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du Comité syndical exercice : 57

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 35

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Mercredi 25 mars 2015 18h30
Forum des Quinconces- Le Mans

Le Comité Syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 17 mars 2015 pour la séance du 25 mars 2015, Forum des Quinconces – Le Mans.

Membres titulaires présents : 31 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes CLAVEAU-LOUVET, DUBOIS, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, LANDY, LE ROUX, PARIS, SEPRE.

Pour Le Bocage Cénomans : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PANNIER, PEAN.

Pour Les Portes du Maine : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

Pour Les Rives de Sarthe : Mme CANTIN.

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT ; MM. COSNUAU, GRAFFIN, HUREAU, LIVET.

Membres suppléants votants : 4 élus

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : Mme VASSEUR

Pour Les Rives de Sarthe : MM. FARCY, SUHARD

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour Le Bocage Cénomans : M.POLLEFOORT

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. GERAULT, LAMBERT

Pour Les Portes du Maine : Mme LEFEVRE

Etait représenté non votant :

Le Trésorier Le Mans Ville

Etaient excusés :

Mmes BOYER, CHEVALIER, KARAMANLI, POUPINEAU,

MM. BATIOU, BOURGINE, CHEVALLIER, COUSIN, COZIC, GEORGES, FOURMY, LAIR, LALANDE, LEPROUST, LOPES, LUBIAS, ROUILLON, SAMAIN, SOULARD, TAUPIN.

Mme LEBALLEUR pour la Chambre d'Agriculture et de la Sarthe,

MM. GALIBERT et PEYRAMAYOU pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2015

RAPPORTEUR :

OBJET : Budget Primitif 2015

Le Budget Primitif du Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Mans, au titre de l'année 2015, se répartit en deux sections INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT.

A- SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Elles sont prévues à hauteur de **12 571,77 €**, dont 7 000 € correspondent à l'acquisition de logiciels et à la restructuration du site Internet et 5 571,77 € à du renouvellement de matériel et mobilier.

RECETTES

Elles s'élèvent à **12 571,77 €**, et résultent du FCTVA et du report de l'excédent 2014.

B- SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Elles s'élèvent à **122 159,23 €**.

Elles se répartissent sur deux postes principaux : les dépenses liées à la gestion du Syndicat et à son fonctionnement et les dépenses liées au personnel.

1 - <u>Dépenses liées à la gestion du Syndicat et à son fonctionnement</u>	43 800 €
2 - <u>Dépenses liées au personnel</u>	76 850 €
3 - <u>Dépenses imprévues</u>	1 509,23 €

Les dépenses liées à la gestion du syndicat prennent en compte un versement de 10 000 € au Pays du Mans pour les frais de structure, les frais liés à la mise en œuvre du SCoT, et l'adhésion annuelle à la Fédération Nationale des SCoT pour un montant de 2 700 €. Les dépenses liées au personnel tiennent compte du financement de l'emploi à temps complet du chargé de mission SCOT.

RECETTES

Elles s'élèvent à **122 159,23 €**.

Et sont apportées par :

- Les participations des communes et des groupements de communes (Base recensement 2012 publiée au 1^{er} janvier 2015) :
Le montant total de la contribution s'élève à **94 165,05 €** avec une cotisation à **0,35 €** par habitant.
- Un excédent de fonctionnement reporté de **27 994,18 €**.

C - BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015

La balance générale du Budget Primitif 2014 s'établit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	12 571,77	12 571,77
FONCTIONNEMENT	122 159,23	122 159,23
TOTAL	134 731,00	134 731,00

D - PARTICIPATION DES MEMBRES DU SYNDICAT

La cotisation des collectivités membres était pour l'année 2014 de 0,35 € par habitant. **Pour 2015, afin de couvrir les dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du SCoT, il est proposé de maintenir la cotisation à 0.35 € par habitant.**

Membres du Syndicat	Population totale 2012 <i>publiée au 1^{er} janvier 2015</i>	Cotisation SCoT 2014 (0.35 € /hab.)	Cotisation SCoT 2015 maintenue au niveau de 2014 0,35 €/habitant
Bocage Cénomans	6 360	2 210,60	2 226.00
Orée de Bercé Béloinois	19 770	6 879,60	6 919.50
Rives de Sarthe	10 261	3 575,95	3 591.35
Portes du Maine	11 039	3 822,70	3 863.65
Sud Est du Pays Manceau	17 361	6 033,65	6 076.35
Le Mans Métropole	204 252	71 162,35	71 488.20
Total SCoT Pays du Mans	269 043	93 684,85	94 165,05

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2015
Publication : 03/04/2015

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SCoT
du PAYS DU MANS

**SCOT DU PAYS DU MANS
BUDGET PRIMITIF 2015**

FONCTIONNEMENT

Fonct°	Article	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2014	CA 2014	BP 2015
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			43 150,00	27 547,47	43 800,00
60 - ACHAT ET VARIATION DE STOCK					
022	606	Achats non stockés de matières et de fournitures	500,00	0,00	500,00
	60632	Fournitures de petit équipement			
	6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS					
	611	Prestation de service			0,00
	613 6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
	615 6156	Maintenance	150,00	72,00	300,00
022	616	Primes d'assurance	0,00	0,00	0,00
060	617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	13 000,00
022	618	Divers	1 000,00	0,00	1 000,00
	6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00	500,00
	6185	Frais de colloques et séminaires	500,00	0,00	500,00
	6188	Autres frais divers	0,00	0,00	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
	621 6218	Personnel extérieur	8 000,00	1 768,14	8 000,00
	622 6226	Honoraires	11 000,00	11 095,99	
022	623	Publicité, publications, relations publiques	5 750,00	821,04	4 000,00
	6231	Annonces et insertions	500,00	670,68	0,00
	6237	Publications	5 250,00	150,36	4 000,00
022	625	Déplacements, missions, réceptions	2 250,00	1 290,30	3 000,00
	6251	Frais de déplacement	750,00	665,30	1 000,00
	6256	Frais de mission	500,00	0,00	500,00
	6257	Réceptions	1 000,00	625,00	1 500,00
022	626	Frais postaux et frais de télécommunications			
	6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00
	628	Autres services extérieurs	12 500,00	12 500,00	14 000,00
		Concours divers	2 500,00	2 500,00	4 000,00
	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
CHAPITRE 012 - FRAIS DE PERSONNEL ET ASSIMILES			69 850,00	68 528,70	76 850,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES					
022	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	250,00	192,36	250,00
	6332	FNAL	100,00	48,09	100,00
	6336	Cotisations CNFPT et Centre de Gestion	0,00	0,00	
	6338	Autres retenus sur rémunération	150,00	144,27	150,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL					
022	641	Rémunérations du personnel	50 000,00	48 856,41	53 000,00
	64131	Rémunérations principales	49 000,00	48 856,41	52 000,00
	64138	Autres indemnités	1 000,00	0,00	1 000,00
022	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	19 500,00	20 057,51	23 500,00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	15 000,00	14 800,23	16 000,00
	6453	Cotisations à l'IRCANTEC	2 000,00	1 287,95	3 000,00
	6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 000,00	2 699,48	3 000,00
	6455	Assurances du personnel	500,00	1 269,85	1 500,00
022	647	Autres charges sociales	100,00	-577,58	100,00
	6475	Médecine du Travail	100,00	0,00	100,00
	6479	Remboursement sur autres charges sociales	0,00	-577,58	
67	6711	Intérêts moratoires	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00
68		Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
DEPENSES IMPREVUES			1 070,35	0,00	1 509,23
22		Dépenses imprévues	1 070,35	0,00	1 509,23
VIREMENT A LA SECTION			10 000,00	0,00	0,00
023		Prélèvement pour dépenses d'investissement	10 000,00		
TOTAL DEPENSES			124 070,35	96 076,17	122 159,23

**SCOT DU PAYS DU MANS
BUDGET PRIMITIF 2015**

FONCTIONNEMENT

Fonct°	Article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2014	CA 2014	BP 2015
CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			93 684,85	93 684,85	94 165,05
013	6419	Rembt sur rémunération du personnel	0,00		0,00
060	746	Dotation Générale de Décentralisation			
060	747	Subventions et participations	93 684,85	93 684,85	94 165,05
	74718	Participations Etat-Autres			
	7473	Participations Département			
	7474	Participations Communes			
0,35 € / hab	7475	Participations Groupements de collectivités	93 684,85	93 684,85	94 165,05
060	77	Produits exceptionnels			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			30 385,50	30 385,50	27 994,18
002		Excédent de fonctionnement reporté	30 385,50	30 385,50	27 994,18
TOTAL RECETTES			124 070,35	124 070,35	122 159,23

INVESTISSEMENT

Fonct°	Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2014	CA 2014	BP 2015
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			24 850,00	6 921,36	7 000,00
022	202	Frais d'étude pour documents d'urbanisme	20 000,00	6 921,36	0,00
	205	Immobilisations incorporelles	4 850,00	0,00	7 000,00
		Logiciels et données	4 850,00	0,00	7 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 509,66	2 470,80	5 571,77
	218	Autres immobilisations corporelles	3 509,66	2 470,80	5 571,77
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 009,66	2 470,80	4 000,00
	2184	Mobilier	500,00	0,00	1 571,77
001		Déficit d'investissement			
TOTAL DEPENSES			28 359,66	9 392,16	12 571,77

Fonct°	Article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2014	CA 2014	BP 2015
FCTVA			9 327,90	11 156,17	1 776,00
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS			0,00	0,00	0,00
	132	Subventions d'investissements			
	1321	Participations Etat-Autres	0,00	0,00	0,00
21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			10 000,00		0,00
028		Amortissements	0,00	0,00	0,00
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			9 031,76	9 031,76	10 795,77
1068		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES			28 359,66	20 187,93	12 571,77

Réception par le préfet : 03/04/2015
Publication : 03/04/2015

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SCOT
du PAYS DU MANS

Jean-Claude BOULARD
Président du SM SCoT du Pays du Mans
Sénateur de la Sarthe

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du Comité syndical exercice : 57

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 35

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Mercredi 25 mars 2015 18h30
Forum des Quinconces- Le Mans

Le Comité Syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 17 mars 2015 pour la séance du 25 mars 2015, Forum des Quinconces – Le Mans.

Membres titulaires présents : 31 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes CLAVEAU-LOUVET, DUBOIS, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, LANDY, LE ROUX, PARIS, SEPRE.

Pour Le Bocage Cénomans : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PANNIER, PEAN.

Pour Les Portes du Maine : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

Pour Les Rives de Sarthe : Mme CANTIN.

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT ; MM. COSNUAU, GRAFFIN, HUREAU, LIVET.

Membres suppléants votants : 4 élus

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : Mme VASSEUR

Pour Les Rives de Sarthe : MM. FARCY, SUHARD

Pour Le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour Le Bocage Cénomans : M.POLLEFOORT

Pour L'Orée de Bercé Béloinois : MM. GERAULT, LAMBERT

Pour Les Portes du Maine : Mme LEFEVRE

Etait représenté non votant :

Le Trésorier Le Mans Ville

Etaients excusés :

Mmes BOYER, CHEVALIER, KARAMANLI, POUPINEAU,

MM. BATIOU, BOURGINE, CHEVALLIER, COUSIN, COZIC, GEORGES, FOURMY, LAIR, LALANDE, LEPROUST, LOPES, LUBIAS, ROUILLON, SAMAIN, SOULARD, TAUPIN.

Mme LEBALLEUR pour la Chambre d'Agriculture et de la Sarthe,

MM. GALIBERT et PEYRAMAYOU pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2015

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : Désignation des représentants du syndicat au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

La Loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises dite loi « PINEL » a été promulguée le 18 juin 2014. L'article 42 de cette loi modifie la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), ainsi que les modalités de désignation de ses membres (article L 751-2 du Code de commerce).

L'article L. 751-2 du Code de commerce prévoit désormais que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), instance dont l'organisation est pilotée par la Préfecture, sera composée de 11 membres (au lieu de 8 précédemment).

Seront ainsi amenés à voter sur les dossiers présentés :

- le Maire de la commune d'implantation ou son représentant,
- le Président de l'EPCI dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant,
- **le Président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du SCoT ou son représentant,**
- le Président du Conseil général ou son représentant,
- le Président du Conseil régional ou son représentant,
- un membre représentant les maires au niveau départemental,
- un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental,
- quatre personnalités qualifiées : deux en matière de consommation et protection des consommateurs, deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Le Code de commerce prévoit également que si l'un des élus détient plusieurs mandats pouvant l'amener à siéger en CDAC, il ne peut siéger qu'au titre de l'un de ses mandats. L'organe délibérant de la collectivité concernée désigne alors son représentant pour chacun des mandats au titre desquels il ne pourra siéger.

M. Jean-Claude BOULARD étant Maire du Mans, Président de Le Mans Métropole, et Président du Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Mans, il convient donc de prévoir, pour les dossiers de CDAC localisés sur le périmètre du SCoT, la désignation d'un remplaçant titulaire et la nomination de suppléants pour siéger à la CDAC en tant que représentant du syndicat.

Pour rappel, le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014 est un document référence pour l'instruction des autorisations commerciales en CDAC. Il précise la localisation préférentielle du commerce ainsi que des principes d'aménagement à travers le Document d'Aménagement Commercial (Zones d'Aménagement Commercial) et le Document d'Orientation et d'Objectifs.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de :

- Désigner M. LEPROUST Vice-Président du SCoT comme représentant titulaire du Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Mans au sein de la CDAC,
- Désigner en suppléants :
 - o M. LOPES, Vice-Président,
 - o M. LECOMTE, Vice Président, et Vice-Président de la Cdc des Portes du Maine, Acte Certifié Exécutif de la Préfecture de la Sarthe, n° 0304/2015
 - o M. CHOLLET membre du bureau et Président de la Cdc des Rives de Sarthe, Reception par le préfet: 03/04/2015
 - o Mme CANTIN membre du bureau et Présidente de la Cdc du Sud Est du Pays Manceau, Publication: 03/04/2015
 - o Mme RENAUT membre du bureau et Présidente de la Cdc du Sud Est du Pays Manceau. Reception par le préfet: 03/04/2015

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

SCoT
du PAYS DU MANS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

